



PREAVIS MUNICIPAL No 05/2023 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

DEMANDE DE CREDIT-CADRE POUR LA MISE AUX NORMES ET DIVERSES REPARATIONS INDISPENSABLES AU COLLEGE DE LA MARIONNAZ

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le courant de cet hiver, nous avons dû constater des infiltrations d'eau au niveau du sol de la terrasse du 1er étage (côté est) du collège de la Marionnaz. A la suite de cette infiltration, une dalle du faux-plafond dans la salle des maîtres s'est détachée.

Divers problèmes électriques nous ont également été relayés (courts-circuits, luminaires défectueux) par nos employés communaux.

Un courrier des enseignantes nous faisant part d'un nombre certain de doléances nous est parvenu au début des vacances de Pâques.

Force est de constater que de nombreux travaux sont devenus urgents et que d'autres méritent d'être réalisés rapidement alors même que nous n'avions prévu qu'un entretien courant et un nettoyage annuel en profondeur au budget de cette année.

Une seconde panne du chauffe-eau qui ne fonctionnait déjà plus qu'en système de secours électrique (combiné à l'origine à la chaudière à mazout) nous a décidé en début d'année à le remplacer par un chauffe-eau autonome par pompe à chaleur air-eau.

Nous vous donnons ci-après le détail des travaux prévus, dont certains ont déjà été réalisés pour des raisons évidentes d'urgence et de sécurité, mais pour lesquels nous n'avons pas encore reçu toutes les factures lors de la rédaction de ce préavis :

Travaux	Devis	Facture	Estimation	Montant
Remplacement du chauffe-eau		X		7'333.-
Sondage terrasse détection fuite		X		700.-
Réparation étanchéité terrasse	X			2'622.-
Nettoyage terrasse et murs 1 ^{er} étage	X			700.-
Contrôle électricité			X	2'000.-
Réfection étanchéité bac à fleur sur entrée			X	3'000.-
Réfection faux-plafond salle des maîtres	X			4'600.-
Réfection électricité et luminaires salle des maîtres	X			2'100.-
Réaménagement salle des maîtres (mobilier)			X	10'000.-
Remplacement des moquettes par du pvc ou de la résine sur béton (1,5 classes, bibliothèque, salle des maîtres) 200m ² frs. 100.-/m ² à vérifier			X	20'000.-
Peintures extérieures (piliers bétons et portes)			X	10'000.-

Remplacement mobilier fixe dans 3 classes (15 m x 0.60)			X	10'000.-
Remplacement des luminaires par des LED	X			40'000.-
Arrondi et traitements répartis (heures effectuées par les employés communaux)				6'945.-
Total				120'000.-

Ce montant ne couvre évidemment pas les travaux que nous envisageons en matière de rénovation énergétique du bâtiment à plus ou moins court terme (amélioration de l'isolation de la façade et des vitrages, pose de panneaux solaires, remplacement de la chaudière à mazout par une autre source de production de chaleur).

Dans la mesure où, après l'abandon du projet de salle polyvalente consécutif au refus du crédit complémentaire selon préavis 01/2023, nous devons nous pencher en premier lieu sur la construction d'une UAPE pérenne de 36 places à proximité du collège, voire d'une salle de gymnastique dont la nécessité reste toutefois encore à définir dans le contexte actuel (collège de 4 classes de 1P-4P dès 2025 + deux sociétés de gymnastique locales), nous devons procéder à une réflexion et une étude globales à ce sujet.

Conclusion et adoption

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 05/2023 de la Municipalité
- entendu la commission adhoc
- entendu la commission des finances
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit cadre de Fr. 120'000.- pour diverses réparations indispensables au Collège de la Marionnaz.

Ces travaux seront financés par voie budgétaire et seront portés dans les comptes d'exploitation 2023. Ils seront financés par les liquidités courantes et amortis en une fois via la réserve pour amortissements d'investissements (compte 2820.20 du bilan).

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique

La secrétaire


Sandra Hulaas


Valérie Zumbrunnen Villars

